

La vie est plus belle sans accident.



suva.ch/regles

Les règles vitales
sont faites pour ça.

Suva

Case postale, 6002 Lucerne, tél. 058 411 12 12
Commandes: www.suva.ch/55384.f, référence 55384.f

suva

Avez-vous le droit de stopper le travail en cas de danger?

Oui. Chacun a le droit et l'obligation de dire STOP en cas de danger et en particulier en cas de non-respect des règles vitales. On reprend le travail uniquement après avoir rétabli les conditions de sécurité requises.

Les travailleurs peuvent-ils exiger une instruction sur les règles de sécurité?

Oui. Les supérieurs doivent organiser régulièrement des séances d'instruction sur les règles de sécurité internes et les règles vitales. Si on ne vous a pas proposé une instruction, exigez-en une.

Les EPI sont-ils vraiment nécessaires?

Les travailleurs sont tenus d'utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) qui sont nécessaires et que l'employeur met à leur disposition. Ceci est également une règle vitale. Les EPI fournis doivent être adaptés à la taille des utilisateurs.

suva.ch/regles